

Questions pour l'AG 2026 de CinéAmat France

posées par Charles Ritter, adhérent du club DiViPassion Athis-Mons

Questions relatives à la revue L'Écran

1. Qu'en est-il de la revue L'Écran, le dernier numéro paru officiellement étant daté de mars 2025 ?

À la « question diverse » posée à l'AG 2025 par Philippe Sevestre « *Faut-il continuer à publier L'Écran ? se contenter d'un simple bulletin de liaison interne ?* », il a été répondu : « *cette proposition intéressante sera portée à l'ordre du jour du prochain CA* ».

Fin août 2026, rien n'a été communiqué sur le sujet. Où en est-on, dix-sept mois après la dernière parution ?

2. Pourquoi le numéro de juin 2025 de L'Écran ⁽¹⁾ n'a-t-il pas été diffusé, malgré plusieurs modifications ?

Envoyée au bureau fédéral le 12 juin 2025 pour validation, la première version avait été déclarée « *pas assez exemplaire* » pour la venue de Jean Dujardin à Soulac : « *Il est crucial que L'Écran soit, pour cette édition, un outil de communication irréprochable* ».

Après un séjour à l'hôpital suite à un AVC mineur, j'ai supprimé ou modifié plusieurs articles, réécrit d'autres articles de contributeurs pas assez « *dans la ligne éditoriale* » et proposé une deuxième version le 21 juin qui n'a pas convenu non plus.

J'ai reçu le 25 juin le mail suivant : « *en tant que président de la fédération et directeur de la publication, (je te fais part de) mon désaccord sur le contenu de la dernière édition envoyée. Suite à une réunion du bureau, il a été unanimement décidé que cette version ne peut être validée en l'état, malgré les modifications que tu y as apportées. Certains passages ne sont pas en accord avec l'esprit ni avec l'éthique de notre fédération* ».

J'ai répondu dans la journée que j'attendais donc des textes de remplacements. Rien ne m'est jamais parvenu.

J'ai été sans nouvelle jusqu'au 15 septembre : « *Après consultation du bureau, je te propose de reporter la parution de L'Écran au mois d'octobre, afin de disposer du temps nécessaire pour finaliser ce numéro.* ».

Certains articles étant devenus caducs (notamment l'annonce de l'arrivée de Dujardin à Soulac), je suis allé dans ce sens. Mais il n'y a eu aucune suite. Est-ce un modèle d'« exemplarité » en matière de management envers un bénévole qui y a consacré une centaine d'heures de travail ?

3. Ce numéro de juin 2025 ⁽¹⁾ relatait exceptionnellement tous les concours régionaux du printemps. Pas moins de 15 (+ 3 personnes extérieures : Vincent Delbos-Klein, Juliette Chenais de Busscher, et Louise Brunner) ont apporté leur contribution bénévole à ce numéro (interviews, articles, reportages...). Aucune explication, aucune excuse n'a été formulée par le bureau fédéral sur la non publication de leurs articles.

Comment justifier ce mépris pour tout le travail accompli de la part de contributeurs déjà forts rares ?

4. L'article « *Le club du Cinéma Non-Commercial (CNC) de Lorraine : l'avenir de la fédération ?* », dans le numéro non-publié de juin 2025 ⁽¹⁾ (pages 17 à 19) n'a pas semblé du goût des instances fédérales. Je conclusais pourtant l'article de façon ouverte et positive : « *Ce dispositif [du CNC Lorraine] m'inspire la réflexion suivante : pourquoi pas un club « CNC » pour chaque région qui lancerait un appel à films ? Le Fédé Open Festival et le « Trois minutes dans le cadre » de la région 3 ont déjà montré le chemin. Chiche ?* ».

J'avais proposé de le supprimer, ainsi que d'autres articles (cf. question 2) dans une troisième version pour espérer enfin une publication de ce numéro. Je n'ai obtenu aucune réponse. Que faut-il déduire de cet immobilisme ?

5. L'édition de 2024 de Ciné-en-Courts terminé, j'avais demandé un envoi rapide d'une newsletter pour inciter les adhérents à m'envoyer des articles sur le concours national, pour publication au numéro suivant (de décembre 2024). Rien n'a été fait, malgré plusieurs relances de ma part auprès du bureau fédéral.

Résultat : il n'y a eu aucune contribution écrite sur Soulac 2024 hors la mienne, à savoir quatre interviews d'auteurs et une de la présidente du jury. Comment expliquer ce total manque d'implication du bureau fédéral pour stimuler et diversifier le contenu éditorial de la revue ?

(À noter que j'avais aussi renoncé à publier mon article « *Panorama subjectif des films* »).

6. Aucun effort n'a jamais été fait pour la diffusion de la revue à l'extérieur de notre fédération.

La seule diffusion extérieure, par e-mailing, s'appuyait sur une liste personnelle que je me suis employé d'étoffer avec le temps. Y figuraient la Maison du Film, l'Agence du court-métrage, la Cinémathèque française, divers collectifs de la sphère de l'autoproduction (réseaux Kino, Les projets de Greta, Addoc...), jurés et collaborateurs extérieurs, associations culturelles, réalisateurs et comédiens de ma connaissance – près de 200 adresses collectées au total par mes soins. Cette diffusion avait une « rentabilité immédiate » en terme de visibilité difficilement quantifiable, mais au moins avait-elle le mérite d'exister. Pour une revue qui est une référence sur un créneau aussi précieux qu'est le cinéma amateur associatif, et qui peut se prévaloir d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, l'absence de politique et d'outils de communication a été à mon sens une lacune majeure. Aujourd'hui, c'est l'existence même de la revue, après des dizaines d'années de parution, qui semble se jouer dans l'indifférence générale. L'air du temps ?

7. La revue L'Écran n'a jamais fait l'objet d'un point spécifique dans l'ordre du jour des AG de la fédération, ce qui est assez révélateur de l'intérêt que les instances fédérales portaient à la revue. Comme la revue semble abandonnée depuis l'été 2025 (cf. question 2), je me permets de faire un bilan succinct de ma contribution à la revue, avant que tout ne soit complètement voué à l'oubli.

Entre les numéros 122 (juin 2018) et 149 (juin 2025), ce sont près de 200 interviews d'auteurs, de présidents de région, présidents de club, jurés et personnalités diverses en interne comme en externe qui ont été menées, écrites ou remaniées. Trois numéros hors série ont été publiés : *Jusqu'au bout du monde avec Jean-Jacques Quenouille* (en 2019) ; *Le club UAICF Sète, une exigence professionnelle, un esprit d'équipe* (en 2020) ; *Jeanne Glass, une famille de tous les cinémas* (en 2021).

Le travail, malgré mon aisance acquise dans l'exercice au fil des numéros, est resté très important. J'ai surtout passé autant de temps et d'énergie à faire des relances en interne (pour obtenir des photos, des précisions...) et des recherches sur Internet (pour aller chercher des infos qui n'arrivaient pas – les sites des régions n'étant souvent pas à jour, voire inexistants comme pour la région 6, celle précisément du président fédéral) que sur le travail rédactionnel proprement dit.

J'ai visionné et analysé une très grande quantité de films d'adhérents. Je me faisais un devoir de visionner l'intégralité des films d'un auteur lorsque je rédigeais un dossier sur son œuvre : Daniel Ziegler, Jean-Jacques Quenouille, Philip Malca, Thierry Knoll, Jean-Paul Combelles, Yves Esnault, Josette Bardy et j'en passe.

Tout ceci avant le travail de la maquette proprement dit, avec une rigueur professionnelle que je voulais digne d'une revue d'une association nationale d'utilité publique. Tous les numéros ont été livrés en temps et en heure, quelle que soit la pagination (entre 28 et 74 pages).

J'y ai mis toute ma passion pour le cinéma, au service des auteurs et des clubs, sans céder aux facilités de l'amateurisme. Et je suis fier de ce travail accompli au service du patrimoine de la fédération.

Je remercie Didier Bourg pour ses très exigeants mais précieux conseils en matière de rigueur rédactionnelle, et surtout en matière de rigueur professionnelle sur la mise en page. Nous avons passé ensemble en moyenne quatre heures pour la relecture de chaque numéro, pour traquer fautes et coquilles, anomalies d'interlettrages et d'interlignages, colonnes non alignées, gabarit non respecté, légendes de photos à trouver, photos retravaillées et mises en page, etc. Mais comme d'autres qui s'étaient très rapidement lassés sur la tenue exigeante d'une rubrique (notamment celle de *Voyages et regards*), Didier Bourg a pris ses distances et il n'est resté que mon épouse pour le fastidieux travail de relecture durant la dernière année de parution.

Je remercie les plus fidèles contributeurs à la revue : Gérard Bailly, Didier Bourg, Elisabeth Jenny, Hélène Linard, Claude Balny, Pierre Marchal, Philippe Lignières (en interne) et, parmi les « extérieurs fédérés », Christine Rey, Louise Brunner, et le regretté Roger Odin, ancien adhérent du Caméra club forézien devenu universitaire spécialiste du film d'amateur, auteur d'une trentaine de thèses, dont certains estiment le regard lucide et critique sur les clubs si déplaisant (cf. *L'Écran de mars 2025, pages 21 à 24*).

Je remercie Jean-Claude Michineau, ancien professionnel de la presse, président fédéral jusqu'en fin 2023, qui a été pour moi, quoiqu'on pense par ailleurs, un directeur de publication avec qui il était agréable et instructif de travailler. Je ne me suis jamais senti aussi libre et encouragé dans mon travail.

On trouvera un échantillon d'articles de L'Écran, ainsi que les numéros hors série, dans mon site <https://charlesritter.fr/dossiers>, onglet « Écrits ». Chez moi, au moins, aucun travail ne sera méprisé ni oublié.

Questions relatives au Fédé Open Festival ⁽²⁾

8. Les modalités de l'organisation du Fédé Open Festival avaient été largement débattues puis soumises au vote lors du CA fédéral du 16 mars 2022, dans les locaux du CAP à Paris, sous la présidence fédérale de Jean-Claude Michineau.

Quant à l'arrêt du festival, il n'a donné lieu à aucune décision consignée dans un compte rendu de réunion, ni à aucun vote. Cet arrêt a été unilatéralement acté oralement lors d'une réunion Zoom exceptionnelle du bureau fédéral le 28 octobre 2024 auquel j'étais invité. Ce procédé est-il justifié et acceptable ?

9. Pour faire connaître et valoriser ce festival innovant auprès des autorités locales, aucune communication, aucune initiative n'a été entreprise par le bureau fédéral.

Au contraire, en interne, j'ai surtout essuyé des propos dénigrants répétés, y compris par des « officiels » bien en vue du bureau fédéral dès la première année : *"c'est pas mal ton truc, mais ça ne marchera pas, ça ne sert pas à grand chose"*.

Deux ans plus tard, ça a été : *"ça n'intéresse personne, ce que les Open disent" / "ils ne parlent que d'eux" / "et puis tu vois bien, la salle s'est vidée"*. J'avais protesté auprès du président fédéral et lui avait demandé qu'il exprime formellement son soutien au festival par écrit (newsletter spécifique, par exemple) et s'implique davantage dans la reconnaissance du Fédé Open Festival. Absolument rien n'a été fait pour m'appuyer. Il m'a répondu par mail cette même journée du 1^{er} octobre 2024 : *« Je comprends très bien tes doutes. Comme nous l'avions dit la commission festival et le bureau fera un bilan du Fede open après 3 ans d'existence. À cette occasion nous analyserons les plus et les moins et nous statuerons sur les éventuels aménagements à apporter à cet événement »*.

Ces attitudes sont-elles « exemplaires » et « en accord avec l'esprit et l'éthique de notre fédération » ?

10. L'état financier de Ciné-en-Courts 2024 a présenté un déficit de 6009 euros, malgré les 6500 euros de subventions de la Ville. Le déficit du FOF de 2024 a été de 1894 euros, sans aucune subvention (cf. *tableau Excel « État financier Soulac 2024 », tableau rectifié*) et avec une charge de travail bénévole considérable de ma part. Le bureau fédéral a cependant estimé que le FOF n'avait « pas atteint son objectif », à savoir n'avoir apporté « aucune adhésion à la fédération ».

Cette vision court-termiste, conservatrice et timorée, ignore l'impact en matière d'image et d'effets favorables différés, hors bilan, et les rencontres conviviales et humaines générées.

La région 3, présidée par Aurélie Tripault, a repris à peu près les modalités du FOF pour son festival *Trois minutes dans le cadre* (cf. L'Écran de juin 2025, non publié ⁽¹⁾, pages 10 et 11). Depuis trois ans que ce festival existe, quelle a été sa stricte « rentabilité », notamment en terme de nouveaux adhérents issus de ce festival ?

11. La présence à Soulac de lauréats « extérieurs » du Fédé Open Festival donnait l'opportunité de mieux les intégrer dans le réseau de la fédération. Pour maintenir le contact et les échanges, il suffisait de les solliciter comme juré à un de nos concours par exemple, ou de les inviter comme intervenant en club ou en région. Absolument rien n'a été fait. Rien sauf, sur mon initiative où j'ai suggéré que Marine Vanlerberghe (jeune étudiante lauréate en 2022 venue à ses frais de Valenciennes) soit jurée de Ciné-en-Courts en 2023. J'avais aussi sollicité Thomas Coispel, autre lauréat de 2022, comme juré en ligne au FOF de 2023.

La question n'était pas : *« Les « Open » vont-ils adhérer et s'impliquer dans la fédération ? »*, mais *« Que faisons-nous pour les garder ? »*. Un attentisme et une passivité totale ont prévalu côté fédé. Pour ma part en tout cas, des liens se sont créés et des projets concrets se sont construits autour de ces nouvelles relations.

L'ultime édition de 2024 s'est conclue par un discours sur scène totalement hors sujet du président fédéral justifiant la nécessité d'un nouveau trophée (attribué au meilleur des deux « Premiers Prix » du FOF). Mais absolument rien n'a été fait pour encourager concrètement les échanges avec les « extérieurs ». Les semi-pros du FOF n'avaient-ils rien à nous apprendre ?

12. Michel Rocher, président du jury du FOF de 2024, a été accueilli avec beaucoup de distance à Soulac. Pourtant, président de l'association de Ceux du Rail-Les Cheminots cinéphiles, Michel Rocher avait été disposé (suite à ma proposition au CA de cette association auquel je fais partie) à offrir de façon pérenne le Grand Prix du FOF, à savoir un séjour avec accréditation (d'une valeur de 300€) aux Rencontres cinématographiques de Cannes, l'association étant partenaire de l'évènement cannois. Ce partenariat avec Ceux du Rail est donc mort-né avec l'arrêt du FOF, dans l'indifférence totale du bureau fédéral. Que faut-il conclure de ce gâchis ?

Communication

13. Quelles ont été les dépenses pour la création de la nouvelle identité visuelle de la fédération ? Qu'en est-il de sa « rentabilité immédiate » ?

14. Tous les supports de communication de la fédération ont-ils pleinement intégré la nouvelle identité visuelle ?

15. Qui sont les personnes décisionnaires et habilitées à envoyer les newsletters Brevo à tous les adhérents ? La situation s'est-elle clarifiée depuis septembre 2024 (cf. question 5) ?

16. Approché depuis plusieurs années car résident intermittent à Soulac, l'acteur Jean Dujardin, nommé parrain de Ciné-en-Courts 2025, a fait une courte apparition le jeudi 25 septembre 2025 dans la salle Oceanic à Soulac. Parfaite tête de gondole pour la manifestation, il s'est entretenu avec une classe de collégiens, a prononcé un amusant petit discours, et regardé quelques films avant de repartir.

Quels étaient les objectifs de sa présence au concours national (dont aucune trace ne subsiste sur le site ou les réseaux) ? Quel en a été son coût et sa « rentabilité immédiate », notamment en matière de nombre d'adhérents et de clubs nouvellement affiliés ?

Y a-t-il eu des engagements, ou au moins des promesses, pour rendre plus visibles les réalisateurs adhérents de la fédération ?

Site Internet

17. En automne 2024, le bureau fédéral n'a pas donné suite à la recherche d'un prestataire externe pour la création et la maintenance d'un nouveau site Internet, décision qui a semblé raisonnable d'un point de vue comptable. Norbert Flaujac pilote depuis mi-2024 un groupe chargé de créer un nouveau site avec des ressources internes. Guillaume La Rocca (Caméra club bressan) avait envoyé deux devis fin 2024 qui concernaient la refonte du site et pour la formation des webmasters (CR du CA du 17/12/2024). Où en est-on aujourd'hui, question finances et montées des compétences – lesquelles et pour qui exactement ?

Fin août 2026, de nombreuses pages sont encore en construction, non fiables, inexistantes (comme la page des revues L'Écran), au contenu aléatoire et à l'ergonomie souvent incohérente. Et le Fédé Open Festival ne semble jamais avoir existé.

L'ancien site *ffcinévideo.com* a été supprimé début mars 2026. Le nouveau site *cineamat.fr* met du temps à naître. Quelles sont les dépenses encore à prévoir, à quelle échéance et avec quel résultat ?

18. Jusqu'à fin 2024, tous les films de Ciné-en-Courts et du Fédé Open Festival étaient visualisables sur le site de la fédération. Cette possibilité permettait à tous les adhérents de les découvrir, les analyser et en débattre, en club par exemple. Elle permettait aussi de faire découvrir nos films à l'extérieur et ainsi d'attirer des potentiels nouveaux adhérents. Début 2025, un imposant tag © avait été incrusté sur les films. Ceci a découragé certains présidents de club à diffuser ces films en réunion club pour en discuter avec le confort visuel nécessaire.

Puis, rapidement, l'accès à ces films a complètement disparu. Aujourd'hui, une vingtaine de films (sans indication d'auteur, de club, d'année, de palmarès, etc.) semble avoir été aléatoirement remis en ligne en bas de la page « Se former ».

Où en sommes-nous exactement ? Qu'est-il prévu lorsque le nouveau site Internet sera prêt ?

Cinémathèque

19. La cinémathèque fédérale compte plus de 6000 films répertoriés. C'est un patrimoine exceptionnel. Malheureusement, l'ergonomie lourde, inadaptée et extrêmement datée de l'accès à ces fichiers ne met pas en valeur cette richesse.

Une action sur des méthodes d'indexation plus modernes et sur la création d'un catalogue numérique doté d'un moteur de recherche interne est-elle au moins à l'ordre du jour ?

Formation et évaluations

20. Pour être en mesure d'évaluer la qualité et la réussite d'une action de formation, il est primordial de mettre en place des processus d'évaluation. L'évaluation d'une formation a pour objectif de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en place. L'objectif à plus long terme est pouvoir s'assurer de la pertinence et de la rentabilité des actions de formation mises en œuvre.

Toute formation digne de ce nom doit donc se conclure par une fiche d'évaluation remplie par les stagiaires. La formation nationale « scénario et mise en scène » a collecté 115 documents. Cela a-t-il été le cas pour les autres formations ?

Une réflexion a-t-elle été conduite sur l'efficacité et l'utilité des formations dispensées, afin d'orienter plus efficacement les prochaines à programmer ?

21. Après le « tour des régions » d'Alain Boyer sur la formation de jurés (en 2022), de Jean-François Lapipe et moi-même sur le scénario et la mise en scène (en 2023-2024), de Patrick Lanza et Daniel Matoré sur le son (en 2024-2025), qu'en est-il de la formation prévue sur la sémantique du montage, initialement prévue en 2025 ? Didier Bourg de son côté a (semble-t-il) organisé, dans quelques régions, des journées « Tourner-monter » au printemps 2026. Quelles en étaient les modalités ? Ont-elles un lien avec les formations fédérales officielles ?

Le 6 juillet dernier, après un an de non-communication, une newsletter fédérale officielle a informé les adhérents d'une formation étalonnage prévue en septembre 2026 à Dijon.

On ne trouve aucun agenda ni aucune information sur toutes ces formations, passées et à venir, dans le site Internet : comment cela est-il possible ?

Qu'en est-il aujourd'hui de la politique officielle de formation ?

22. Un montage de la captation de ma formation *Mise en scène et langage cinématographique* ⁽³⁾, cycle 2 de la formation fédérale, est en accès libre depuis deux ans : <https://vimeo.com/1158308547>
Elle avait dépassé les 300 vues sur l'ancien YouTube de CinéVIF. J'en avais plusieurs fois parlé en CA.
Pourquoi n'est-elle pas sur le YouTube Objectif formation de la fédération ?

23. J'ai réalisé une vidéo intitulée *2058 le film : fabrication et décryptage* ⁽³⁾ qui est en accès libre depuis novembre 2025 : <https://vimeo.com/1136822872>
Son contenu pédagogique a été très apprécié jusqu'au-delà du cercle de la fédération. À ma proposition de l'intégrer dans le YouTube Objectif formation de la fédération, on m'a répondu par la négative : « *Pour éviter des conflits divers, ton MO ne sera pas mis sur YT Formation* » (mail du responsable de la formation Patrick Lanza du 25 novembre 2025).
En quoi un document pédagogique sur un film primé à Soulac pourrait-il « *générer des conflits* » ??

24. J'ai animé plusieurs coaching montage personnalisés / masterclasses par échanges vidéo sur des films d'adhérents, et proposé des conseils en matière d'écriture de scénario. Ce sont des exercices qui prennent du temps et demandent de la rigueur et du savoir-faire. J'ai toujours dit rester ouvert à qui me sollicite, avec la rigueur et la bienveillance nécessaire, pour qui cherche un regard critique sans complaisance, notamment sur le montage. Je suis moi-même régulièrement rudoyé par des regards professionnels exigeants qui me permettent d'être plus lucide et rigoureux dans mes films.
Certains de mes coaching montage par vidéo ne pourraient-ils pas figurer dans le YouTube Objectif formation de la fédération, avec bien sûr l'accord des auteurs concernés ?

25. On peut s'interroger sur la légitimité d'un grand nombre de jurés de nos concours amateurs. La majorité des jurés – voire des présidents de jury – n'ont qu'un palmarès excessivement modeste en tant que cinéaste, et ne contribuent pas à la littérature critique/analytique du cinéma. Ils semblent dépassés par les films exigeants sur la forme, audacieux dans le contenu, ou proposant une singularité d'écriture cinématographique. En peinture, ils rejetteraient un tableau de Soulages parce qu'ils n'y verraient « que du noir ». Très souvent, le jugement des amateurs sur les films reste très conformiste et scolaire. Pas étonnant : le plupart des films que ces jurés réalisent sont des films eux-mêmes très scolaires. Tant qu'ils sont face à des dictées d'école primaire, l'« évaluation » n'est pas compliquée, mais quand arrive soudainement un devoir de philo, ils préfèrent y trouver un supposé défaut que de s'avouer dépassé.
Aujourd'hui, on continue d'attribuer des « prix de la meilleure image » pour des jolis paysages de films ethno-touristiques et des Grands Prix pour des potacheries de seniors. Davantage que la pertinence d'analyse critique, c'est surtout un état d'esprit d'ouverture et de curiosité qui manque (et qui contribue au dépérissement inéluctable de notre village gaulois dans le vaste monde du cinéma auto-produit).
Pour détecter des vraies propositions de cinéma dans nos concours, le chemin semble encore long – je pense, à vrai dire, qu'il n'est pas souhaité, question de survie pour les anciens. Pourtant, ce serait un devoir d'exigence pour une fédération reconnue d'utilité publique d'y travailler. Mission impossible ?

26. Les présidents de jury des concours régionaux sont très souvent des présidents de région, anciens ou en exercice. On fait rarement appel à des cinéastes capables de fictions maîtrisées – exercice le plus exigeant en amateur – ou à des contributeurs de la littérature critique qui auraient une pleine légitimité pour remplir cette mission. La région 1 est quasiment la seule à sortir de l'entre-soi qui prévaut beaucoup à la fédération (dernièrement, sous ma présidence régionale : Nathalie Lay en 2023, Hélène Linard en 2024, Thierry Knoll en 2025 – c'était une première expérience pour les deux derniers). Pourrait-on faire un effort pour briser cette habitude conformiste qui donne des résultats souvent conformistes ?

Festivals de clubs et communication

27. On peut se réjouir qu'une dizaine de clubs affiliés à la fédération organisent des festivals de courts-métrages : LMCV à Hellemmes, Cap sur le Court à Voreppe, DiViPassion Athis-Mons, CutCut Roanne...⁽⁴⁾.

Ces événements qui accueillent films d'adhérents et « extérieurs » sont une opportunité remarquable pour créer des nouvelles rencontres et valoriser les auteurs de la fédération, et constituent un vecteur de communication stratégique pour leur visibilité. De fait, la plupart de ces festivals sélectionnent quelques films d'adhérents à chaque édition, mais certains aucun, jamais, comme le festival CutCut de Roanne. Est-ce une ligne éditoriale que d'ignorer nos auteurs adhérents ?

28. Je m'étais déplacé le week-end du 3 juin 2023 au FICA du club de Cannes et celui du 5 octobre 2024 au festival de Saint-Paul-de-Vence où j'avais un film sélectionné. C'était aussi l'occasion pour moi d'aller à la rencontre de festivals en régions et de rédiger un article sur ces deux événements pour la revue L'Écran (ce qui a été fait : L'Écran de juin 2023, page 18 pour Cannes et L'Écran de décembre 2024, page 50 pour Saint-Paul). Ces deux déplacements et séjours ont été à ma charge.

Sur place, à Cannes comme à Saint-Paul, aucun des auteurs (fédé ou pas) qui avaient pris la peine (et surtout les moyens) de se déplacer n'a été présenté au public. À Cannes, où les lauréats étaient déjà connus par l'organisation (palmarès anticipé en petit comité – je ne le savais pas), j'ai senti que ma présence durant le festival était incongrue. Seuls les lauréats (apparemment mis en courant de leur prix et arrivés en fin de projection) ont pu échanger avec le public, et être invités avec des *happy few* locaux. Idem à Saint-Paul, où seuls les lauréats désignés par le public (il n'y avait pas de jury) ont eu droit à la parole à la remise de leur trophée. À noter que j'étais le seul membre du CA de la fédération présent à cette première édition de Saint-Paul.

Ces opérations de patronage peuvent constituer un événement valorisant pour la communication locale, mais leur attribuer le qualificatif de « festivals » peut sembler présomptueux, ne serait-ce que parce que les réalisateurs y sont dispensables.

29. Le festival international de courts-métrages DiViPassion d'Athis-Mons a eu lieu exceptionnellement, à la demande de nos amis irlandais, dans leur ville jumelée de Ballina, en 2024. La région 1 a coutume d'offrir un trophée à ce festival. J'avais proposé en CA fédéral que ce trophée du meilleur jeune réalisateur pourrait être offert cette fois par la nouvelle « CinéAmat France », et non par « CinéVIF » – question de communication, de visibilité, de prestige. Après les tergiversations fédérales, j'ai finalement pris l'initiative d'acheter un petit trophée estampillé « CinéAmat France » à 39 euros, remis en mains propres à un jeune réalisateur roumain présent en Irlande. Une belle communication a été faite sur cet événement dans les villes jumelées avec Athis-Mons, en Irlande comme en Roumanie (cf. L'Écran de décembre 2024).

On m'explique que le remboursement de mes 39€ est impossible, le festival DiViPassion n'étant pas partenaire de la fédération. J'attends à ce jour la procédure pour qu'un festival soit partenaire de la fédération.

30. Les auteurs ne sont pas toujours systématiquement prévenus lorsqu'un de leurs films est projeté à une manifestation. On peut le regretter. Cela a été notamment le cas d'une association (Cinoche-en-short, dans le village de Monclar-de-Quercy) qui a organisé des projections annuelles avec des films d'auteurs de la fédération, en sollicitant directement la cinémathèque, ce que le bureau fédéral a fermement désapprouvé, l'association n'étant pas affiliée à la fédération. Mais sous prétexte que la fédération veut « protéger » « ses » auteurs, elle adopte parfois des droits de regards inappropriés envers les diffuseurs, pénalisant ainsi les auteurs. Faut-il rappeler que la plupart des auteurs se réjouissent que leurs films soient diffusés ? Tout devrait être mis en œuvre pour faciliter la circulation et la visibilité des films, ce qui n'est pas le cas.

Le tag © incrusté d'office durant un temps sur les films (cf. question 18) a été inacceptable. Les films ne sont pas la « propriété » de CinéAmat France qui n'y a pas mis le moindre centime ni n'accorde la moindre aide en quoi que ce soit aux auteurs. Plusieurs auteurs sont par ailleurs adhérents à d'autres associations nationales que CinéAmat France qui les accompagnent au moins aussi efficacement.

31. Tous les festivals de court-métrages du monde sont accessibles, via des plateformes pour la plupart (ShortFilmDepot, FilmFestPlatform, FilmFreeWay...). L'inscription à tous ces festivals se fait en deux ou trois clics. Seuls quelques festivals amateurs (dont ceux de la fédération) nécessitent une procédure extrêmement datée. Pourrait-on améliorer ce dispositif ?

32. Le bureau fédéral n'entreprend aucune initiative ni action pour valoriser ses meilleurs adhérents auteurs, en interne comme à l'extérieur. Leurs films sont pourtant diffusés bien au-delà des cercles de la fédération, parfois primés à l'étranger et dans des festivals professionnels. Rien n'est fait pour organiser en interne séances spéciales, masterclasses, forums, et envisager des rencontres avec des instances professionnelles comme le CNC, l'Agence du Court-métrage, la Maison du Film ou la Cinémathèque française par exemple.

Le bureau fédéral pourrait s'appuyer sur ces auteurs et leurs films comme levier de communication à l'extérieur de la fédération, vers d'autres institutions publiques, créer des passerelles et des synergies avec le monde de l'autoproduction et du documentaire.

Peut-être y a-t-il matière à travailler sur des actions à mener ?

UNICA (Union internationale du cinéma)

33. Qui établit chaque année la sélection des films français pour l'UNICA ? Existe-t-il des critères favorables ou défavorables à une sélection ?

34. Quelles sont aujourd'hui nos relations avec l'UNICA ? Quel « poids » la France représente-t-elle, d'un point de vue financier et en terme de représentation dans les instances et en terme de participation, par exemple ?

35. Les années où un juré représente la France au concours UNICA, quand, par qui et comment est-il choisi ?

36. Peut-on nous confirmer que la langue française est, avec les langues anglaise et allemande, une des trois langues officielles de l'UNICA ? On pourrait donc espérer que les jurés UNICA comprennent au moins deux des trois langues utilisées dans un film. Or, à Dortmund en Allemagne en 2017, un film en langue française et sous-titré en allemand, dont la mise en scène est principalement axée sur des voix off, n'a « pas du tout été compris » par trois jurés qui ne connaissaient que l'anglais : une Croate, un Macédonien et une Suédoise. Quelles sont les dernières préconisations pour les films sélectionnés au concours UNICA ?

37. Fait unique depuis que la fédération française de cinéma est membre de l'UNICA, il n'y a eu aucun film du concours national de 2021 sélectionné pour représenter la France au concours international. À la lecture du palmarès à Soulac, aucune explication n'a été donnée. Certains savaient simplement que le concours international UNICA à Birmingham avait été annulé en 2020 et en 2021 pour cause de pandémie, et que les films des sélections françaises 2019 et 2020 n'avaient donc pas pu être projetés comme prévu lors des deux éditions annulées.

Une décision unilatérale de l'instance fédérale française a été de préférer reprogrammer pour l'UNICA 2022 à Locarno quatre films sélectionnés de 2019 et de 2020. Ce choix de quatre films sur les dix concernés n'a pas été expliqué. Surtout, cette décision a été préjudiciable aux films de 2021 qui pouvaient y prétendre, notamment le Grand Prix du Président de la République qui y est quasi-automatiquement sélectionné. D'autres solutions existaient pourtant (cf. L'Écran de décembre 2021, page 16). On espère que ce type de décision prise dans un entre-soi désinvolte, qui a pénalisé films et auteurs de l'édition de 2021, ne se reproduira pas.

38. Le congrès international UNICA se déroulera en France l'an prochain. Cet événement de près d'une semaine doit mobiliser de nombreuses ressources matérielles et humaines ; avec quelle équipe, quel responsable, quel budget, quels moyens logistiques et techniques, quelle animation, quelle communication ? Où en est-on aujourd'hui dans le rétroplanning de la manifestation ?

Séminaires

39. Un séminaire a été organisé du 14 au 16 mars 2025 à Orléans, auquel ont été invités les membres du conseil d'administration et Serge Michel, correspondant UNICA. Quel en a été le budget, quels étaient les objectifs et quels en sont les résultats ?

40. Lors de ce séminaire de 2025, j'avais évoqué la piste de faire appel à des jeunes en service civique (possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général, largement financée par L'État).

Ce dispositif pourrait contribuer à prendre en charge les fastidieux préparatifs de Soulac, et dynamiser notre communication en la rajeunissant. Cette piste a-t-elle été évoquée depuis ?

41. Un séminaire a été organisé les 30 et 31 mai 2026 à Lyon. Qui était invité, quel en a été le budget, quels étaient les objectifs et quels en sont les résultats ?

Divers

42. Les palmarès du concours national depuis la création de la fédération sont-ils accessibles quelque part ? Même question pour la liste des films français sélectionnés à l'UNICA.

43. Après de longs échanges avec la SACEM depuis des années, le flou semble toujours régner sur les conditions d'utilisation de musiques « commerciales » dans les films des adhérents. L'époque est lointaine où la réalisation de « chansons filmées » ne posait aucun problème, était même encouragée comme exercices de réalisation, et constituait parfois une catégorie spécifique dans certains concours amateurs.

Il semblerait que nos interlocuteurs de la SACEM se contredisent ou se fichent complètement de nos petits films amateurs confinés à un réseau de diffusion non commercial minuscule.

On peut certes encourager les adhérents à utiliser des musiques originales ou « libres de droit » qui disposent aujourd'hui de plate-formes d'une grande richesse. Quelle est toutefois la procédure exacte à suivre pour obtenir les droits d'une musique préexistante pour un film amateur en diffusion non-commerciale ?

44. Jusqu'en 2017 existait au concours national à Soulac un prix offert par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), sous forme de trophée. Pourquoi ce prix a-t-il disparu ?

Où en sont nos relations avec le CNC ?

45. La fédération est reconnue comme association d'utilité publique depuis 2007. Quels avantages concrets cela procure-t-il aux réalisateurs adhérents ?

46. La fédération bénéficiait auparavant d'une subvention du ministère de la Jeunesse et des Sports (aujourd'hui ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative). Pourquoi n'est-elle rattachée aujourd'hui à aucun ministère public, y compris celui de la Culture, alors qu'elle est reconnue d'utilité publique ? Des actions sont-elles engagées envers les acteurs nationaux des domaines culturels, artistiques et sociaux ? Qui est chargé au bureau fédéral de faire du lobbying auprès de ces interlocuteurs ?

47. Quelles démarches ont été entreprises pour trouver un partenaire pour les actions de la fédération, notamment pour le festival Ciné-en-Courts et les formations ?

48. L'attribution d'une médaille d'honneur de l'UNICA est brusquement réapparue en 2024, censée récompenser un adhérent pour ses services rendus à la fédération française. Quelles étaient les modalités de proposition de candidatures et de vote, par qui, où et quand ?
Ce dispositif ne semble pas avoir été reconduit. Pourquoi ?

49. Dialogue imaginé avec un potentiel nouveau jeune adhérent.

Le bureau fédéral peut-il suggérer de meilleurs arguments pour le convaincre d'adhérer ?

- *En t'affiliant à la fédération, tu pourras inscrire ton film au concours régional, où il pourra être sélectionné au festival Ciné-en-courts à Soulac-sur-Mer, et pourquoi pas être sélectionné à l'échelon international, l'UNICA.*

- *Ah oui pourquoi pas, je fais comment ?*

- *Il faut t'inscrire à un club (coût annuel moyen 60 euros), régler la licence fédérale (40 euros), inscrire le film au concours régional (de 0 à 20 euros selon les régions)*

- *Oh, 100 balles quand même ! Mais le film est au moins diffusé devant pas mal de monde, des critiques, des pros, des cinéphiles ? Il y a des échanges avec la salle ?*

- *Euh... ben si ton film passe le matin, il n'y aura pas grand monde dans la salle*

- *Comment ça, pour une fédération, c'est pas blindé à toutes les séances ? Et puis ils font quoi, ces « clubs » ?*

- *Il y a des réunions, on discute de matériel, des films...*

- *Ah c'est bien, ça. C'est comme ça qu'on avance : des analyses critiques argumentées, par des esprits sans complaisance, avec des références cinématographiques fortes*

- *Euh, faut pas exagérer quand même, on est là pour le plaisir, un peu entre anciens, faut pas nous brusquer, on est des amateurs, c'est une activité de loisir...*

- *« De loisir » ? Comment ça ? À ce prix-là, il n'y a pas de personnes balèzes sur l'analyse de films ? Ça vous arrive de discuter des films qui dépotent, du style Gaspar Noé ou Catherine Breillat ?*

- *Figure-toi qu'Édouard Molinaro était adhérent à la fédération à l'époque !*

- *Édouard qui ? Houlà c'est qui ça ? Attends, je regarde sa fiche Wiki' (...). Oh, elle ne parle même pas de ta fédération dans son parcours. Laisse tomber !*

- *Si tu participes aux réunions de club, tu pourras rencontrer des adhérents qui pourront t'aider.*

- *Attends, mec ! Moi j'ai réalisé ou participé à plusieurs « Nikon » et à plusieurs « Kino » ces derniers mois. Et sans passer par des « réunions ». Les potes avec qui je tourne, on a chacun sa bijoute* et si on a besoin d'extras on loue chez SOS Ciné par exemple. Mais je suppose qu'en étant sélectionné à Soulac avec un film bien maîtrisé et pointu, on y rencontre du monde : producteurs, partenaires économiques, acteurs culturels de premier plan, jolies starlettes ☺...*

- *Euh, il y a le dîner de gala*

- *Le dîner de quoi ?*

- Euh, laisse tomber. La fédé a aussi une cinémathèque de 6000 films.
- Ah super ! Ils sont sur une plateforme facilement accessible ?
- C'est un peu compliqué d'accès, je t'expliquerai. Mais on a une revue en ligne facilement accessible, L'Écran. Avec plein d'articles pour les cinéphiles, des infos sur les clubs et des interviews d'auteurs.
- Ouah, cool ! Voilà un truc sympa et facile d'accès !
- Ah zut non, ça c'était avant.
- Ah bon, ça n'existe plus ? Pourquoi ? On peut accéder aux anciens numéros au moins, pour voir ?
- C'est sur le site Internet encore en construction. Enfin je crois, je suis pas sûr, j'ai du mal à suivre j'avoue
- J'ai vu sur le site que vous organisiez des formations. Là je suppose que c'est du lourd, même si je comprends rien à la page formations du site et qu'il n'y a aucun agenda. J'ai vu qu'il y avait des tutos mais ça, il y en a des milliers sur Internet. Je bosse sur DaVinci Resolve, j'ai rapidement des réponses à toutes mes questions, il y a même un forum DaVinci super-efficace. Bon, tu disais qu'il y a des formations nationales ?
- Il y en avait une par an dans une ville de chaque région, sur le scénario, le son, et pour des jurés aussi, euh... Maintenant c'est un peu plus flou, mais bon, le club te tiendra au courant
- Au fait, si mon film est sélectionné à Soulac, il y a une petite prise en charge sur le déplacement ou au moins des facilités d'hébergement ? J'ai pas un rond, moi. Je passe mon temps à batailler pour avoir mes heures (d'intermittence du spectacle, NdIR).
- Non il n'y a rien pour les réels qui se déplacent. Le festival de Soulac n'a aucun partenaire privé ou public, juste les 5000 balles de la Ville, un truc comme ça. Hé, où tu vas ?
- Désolé, je te laisse. J'ai eu une notif' de mon groupe WhatsApp : je dois récupérer la cam' de mon pote électro. Ensuite je boirais une bière avec lui à la santé de ta fédé. On tourne demain, je t'envverrai une story sur Insta.

* « Bijoute » : matériel personnel des membres d'une équipe de production (techniciens, machinistes, accessoiristes).

(1) <https://charlesritter.fr/wp-content/uploads/2025/11/LÉcran-n%C2%B0149-V2b-juin-2025.pdf>

(2) <https://charlesritter.fr/wp-content/uploads/2026/02/Bilan-FOF-2022-2024.pdf>

(3) On trouvera le numéro non-publié de juin 2025 de L'Écran, ainsi que le bilan exhaustif du Fédé Open Festival, et les liens vers les vidéos **2058 le film : fabrication et décryptage et Mise en scène et langage cinématographique** sur mon site Internet, onglet « Dossiers / Écrits » ou « Dossiers / Entretiens » : <https://charlesritter.fr/dossiers/>

(4) Ces festivals ont été mis à l'honneur notamment dans les numéros de L'Écran de mars 2019, pages 8 à 16, et de décembre 2021, pages 31 à 34.

Charles Ritter - DiViPassion Athis-Mons
25 août 2026